



Mercredi 27 mars 2019

Politique salariale 2019 : pour ne plus piétiner, la CFE-CGC propose pour avancer !

**Propositions CFE-CGC pour avancer en intégrant les contraintes de la Direction :
3,7 % sur 18 mois avec AI et GPI pour tous (cadres et non cadres)**

		2019	1 ^{er} semestre 2020
Pour tous	AI	1,2 % au 01/01/2019	0,9 % au 01/01/2020
	AI	1,3 % au 01/07/2019	
	GPI	1,3% (pour un coût de 0,3*%) au 01/10/2019	
Total		2,80 %	0,9 %
Total au 31/06 2020		3,70 %	

* Voir ci-dessous

La CFE-CGC propose 3,7% sur 18 mois du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2020 pour :

- Avoir un niveau de politique salariale conforme aux attentes des salariés tout en respectant les contraintes de la Direction :
 - budget annuel ;
 - décalage de six mois complémentaire lié à l'incapacité de traitement rétroactif du nouveau logiciel de paie ! (une aberration pour la CFE-CGC !)
 - mieux répartir sur un cycle de 12 mois au-delà du 30 juin 2020 avec des négociations annuelles au printemps 2020 en connaissance de tous les éléments comptables, financiers et indice INSEE de l'année précédente.

D'autre part, la CFE-CGC revendique :

- * La mise en place d'une GPI à 1,3% (Garantie de Progression Individuelle) garantissant, dans l'année, un niveau de pouvoir d'achat pour tous (cadres et non cadres) avec un mini GPI variant de 30 (NC) à 40 € (C).

Pour rappel, la GPI s'applique sans condition dès lors qu'on ne perçoit pas d'AI dans l'année, cela permet d'augmenter le montant des AIS sans influencer sur le pot et le taux de couverture (70 % chez les cadres et 75 % chez les non cadres en 2018).

Avec organisation d'une réunion tripartite afin de faire un point professionnel dans le cas où un salarié aurait 2 années consécutives sans AI. **Pour la CFE-CGC, la GPI ne doit pas être une valeur refuge.**

- Cela se traduit de la sorte pour les AI mini :
 - Non Cadre Non Forfaité 60€
 - Non Cadre Forfaité 80€
 - Cadre I à II 100€
 - Cadre IIIA 110€
 - Cadre IIIB et + 120€

Pour éviter tout dérapage, la CFE-CGC préconise une AI plafonnée à 10% du mini de la catégorie concernée.



- **La CFE-CGC prône également une clause de rendez-vous annuelle claire** et sans ambiguïté, applicable sans interprétation, basée sur l'indice INSEE prévisionnel (1,3 % pour 2019), et déclenchant un complément si l'écart constaté en fin d'année par rapport à ce prévisionnel est supérieur de 20 % (soit 0,26 % pour 2019).
- **Des promotions hors quota**, qui coûtent peu ou pas à la Direction, en faveur des salariés méritants, dont le poste le justifie et dont le salaire est supérieur au mini de la catégorie promue. Cela permettrait de donner de la latitude aux managers qui pourront ainsi montrer une certaine reconnaissance, en particulier pour les séniors.
- **Un pot spécifique pour la mise au mini** des jeunes ingénieurs et cadres, dont 6% de la population est d'ailleurs aujourd'hui rattrapée...
- **Un décollement de 100€ des mini catégorie NC** à partir du coefficient 255 (niveau Bac + 2) pour contrer l'effet tassement lié au salaire plancher.
- Une renégociation des accords de Participation et d'Intéressement plus lucratifs qu'aujourd'hui. **Pour la CFE-CGC, ces primes doivent payer plusieurs mois de salaire** lorsque les résultats financiers de l'entreprise le permettent, à l'image de ce qui se pratique dans le monde de l'aéronautique.
- **Un déplaçonnement des abondements PERCO** au-delà de 600 € et la réinstauration d'un abondement PEG.

CONCLUSION

La CFE-CGC défend :

- une politique salariale sur 18 mois avec un niveau raisonnable d'augmentations ;
- un dispositif permettant le maintien du pouvoir d'achat pour tous les salariés (GPI) ;
- des dispositifs motivants pour les jeunes embauchés non-cadres, pour les jeunes ingénieurs et cadres ainsi que pour la population sénior (promo) ;
- des dispositifs permettant de récompenser les salariés justement, par rapport à la performance annuelle de l'entreprise.

Prochaine réunion, le 28 mars 2019

**POUR VOUS
AVEC VOUS
PARTOUT**



*Téléchargez votre
Application*



Disponible sur
App Store

DISPONIBLE SUR
Google play



<https://cfecgc-applicopters.fr>



Cfe-Cgc Airbus Helicopters



: 58613 ou 44750